

CONSEIL MUNICIPAL de MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT

SEANCE du mercredi 26 juillet 2023 à 18 heures 30

- Convocation du 20 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur BOURDIN Francis, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr COURLET Jean-Luc, Mr GUINCHARD Jérémie, Mme BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET Baptiste, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Absent excusé : Mr PELLETIER Jean-Noël (pouvoir à Mr BOURDIN Francis), Mr FUSIER Nicolas (pouvoir à Mr COURLET Jean-Luc), Mme BERTIN Marie (pouvoir à Mr JACQUET Baptiste), Mme JONCOUR Magaly (pouvoir à Mr VUILLEMIN Marc), Mr POURCHET Emmanuel (pouvoir à Mr POURCHET Julien).

Secrétaire de séance : Conformément à l'article 1 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Mr MINARY Fabian, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du Compte-rendu du CM du 05 juillet 2023
- 2 – Demandes d'urbanisme
- 3 – Droit de Prémption Urbain
- 4 – Travaux Rue de la Gare – Choix de l'entreprise
- 5 – Vente d'une parcelle de terrain attenante à la Déchetterie au SMCOM – Validation des plans de bornage
- 6 – Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h40

1°) Approbation compte-rendu du CM du 05 juillet 2023

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance précédente au vote du Conseil municipal (envoyé par mail le 10/07/2023). Celui-ci est adopté à l'unanimité.

2°) Demande d'Urbanisme

Permis de Construire

- ❖ PAGNIER Mathieu – 7 Le Pré Jacquier – 25650 MAISONS DU BOIS-LIEVREMONT, dépôt du dossier le 03/07/2023. La demande a pour objet la construction d'un garage accolé à la maison d'habitation, situé sur la parcelle ZN 62.

Déclaration préalable

- ❖ CHENEAU Frédéric – 7 Grande rue – 25650 Maisons du Bois-Lièvrement, dépôt du dossier le 24/07/2023. La demande a pour objet la construction d'un abri de jardin, sur la parcelle AB 04.

3°) Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner, reçues en Mairie :

- DIA du 03/07/2023, notifiée par Maître Marie OUDOT, Notaire à 11 rue Arthur Bourdin – 25300 PONTARLIER, pour les biens situés, parcelle 337 section ZE n° 80, 3 rue de la Joulevette, superficie : 1 are 20 ca ; appartenant à M. BAVEREL Guy.

Monsieur le Maire décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain.

- 2 DIA du 06/07/2023 et du 21/07/2023, notifiées par Maître Elodie DIDELOT, Notaire à 3 chemin des Pierres – 25500 MORTEAU, pour les biens situés, parcelle section AC n° 179, 14 rue de l'Oie, superficie : 4 ares 41 ca ; appartenant à FREDERIC TISSI INVESTISSEMENT.

Monsieur le Maire décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain.

4°) Travaux Rue de la Gare – Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire explique qu'un Appel d'offres a été lancé dans le cadre de la réfection de la voirie Rue de la Gare.

La remise des plis était prévue pour lundi 24 juillet à 11h30. Deux offres ont été reçues :

- Entreprise VERMOT TP :
 - Montant de l'offre = **156 929.20 € HT**
Voirie = 124 759.00 € HT / Réseau Eau pluviale = 32 170.20 € HT
- Entreprise BONNEFOY :
 - Montant de l'offre = **162 560.80 € HT**
Voirie = 126 099.80 € HT / Réseau Eau pluviale = 36 461.00 € HT

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir l'entreprise VERMOT TP, pour les travaux de voirie Rue de la Gare, pour un montant de 156 929.20 € HT ;
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces utiles à la passation de ce marché.

5°) Vente d'une parcelle de terrain attenante à la Déchetterie au SMCOM – Validation des plans de bornage

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal, que dans le cadre de la vente d'une parcelle de terrain attenante à la Déchetterie au SMCOM, il convient de valider le procès-verbal de mesurage et d'estimations réalisé par le géomètre.

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE le Procès-verbal de mesurage et d'estimations du Cabinet BETTINELLI-GRAPPE annexé à la présente délibération ;
- DECIDE de céder au SMCOM, selon ce Procès-verbal, les parcelles cadastrées Section ZD n°151 d'une contenance de 8 ares 74 ca et la parcelle Section ZD n°152 d'une contenance de 1 are 56 ca (teinte jaune sur le procès-verbal) ;

- FIXE le prix de vente à 8€ / m² ;
- PRECISE que les frais de bornage et d'acte notarié sont à la charge du SMCOM ;
- AUTORISE le Maire à signer le procès-verbal de mesurage et d'estimation, ainsi que tout autre document nécessaire à la conclusion de cette vente.

4°) Questions diverses

- Déneigement – Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Sébastien Dubrez a adressé un courrier en Mairie pour mettre fin à son contrat de déneigement. Un appel d'offre devra donc être lancé. 4 entreprises seront démarchées.
 - Réhabilitation du Centre d'Accueil – Une réunion avec l'architecte est prévue le 20/09/23 pour un premier rendu de projet.
 - Hôtel Restaurant du Saugeais – suite à un contrôle par la Commission de sécurité, et après avis défavorable, la partie Hôtel du Restaurant du Saugeais à été fermée par Arrêté du Maire du 19/06/2023. Monsieur le Maire propose de réunir la Commission Bâtiment afin d'évaluer la remise aux normes.
-
- Prochain Conseil municipal :
 - Le 20/09/2023 à 19h30 – Présentation du projet de Réhabilitation du Centre d'Accueil par l'Architecte

La séance est levée à 20h00

Le Secrétaire,
Fabian MINARY

Le Maire,
Francis BOURDIN



